

SUD ISERE : VERCORS

• COMPOSITION DU TERRITOIRE



Ce territoire est un des 3 massifs composant les limites du « Y Grenoblois », mais aussi intégrant la grande partie sud du département, même s'il a une place un peu plus centrale, faisant d'ailleurs communiquer l'agglomération grenobloise et le sud du territoire du Sud grésivaudan par les gorges de la Bourne.

Dans les faits, il s'agit d'un plateau d'altitude, aux falaises abruptes à l'Est, et divisé en deux plateaux, celui de l'Est étant le territoire considéré, alors que la deuxième partie, plus à l'ouest, est intégrée dans le territoire du Sud Grésivaudan.

Le territoire est bordé au Nord & au Nord-Est par le secteur Drac Isère Rive Gauche de l'agglomération grenobloise par le complément du canton de Fontaine/Vercors, ce même secteur se prolongeant par le canton de Fontaine/Seyssinet à l'Est et le canton du Pont-de-Claix au Sud-Est, au Sud par le territoire du Trièves (canton de Matheysine-Trièves), au Sud-Ouest par le département de la Drome (autre partie du Vercors géographique), à l'Ouest et au Nord-Ouest par le territoire du Sud Grésivaudan (canton du même nom).

Ce territoire est un lieu d'élevage et d'accueil touristique important, que ce soit en hiver mais également en été, du fait de la clémence du temps et de la beauté des paysages.

Les villes le composant sont particulièrement étendues, et la zone est

plutôt enclavée, avec 2 accès au nord vers la vallée, 2 accès au nord-ouest & sud-ouest vers l'autre plateau et pour finir un accès vers la Drome au sud-ouest par les gorges de la Bourne.

Au global, le territoire comprend 7 communes (1,3% du département) pour une superficie de 3,39% du département.

Territoire du Vercors	Ville de référence	VILLARD-DE-LANS
Code Postal	Communes du territoire par ordre alphabétique en lien avec les cantons et les codes postaux	
CANTON DE FONTAINE-VERCORS		
38112	Méaudre	
38250	Corrençon-en-Vercors / Lans-en-Vercors / Saint-Nizier-du-Moucherotte /	
VILLARD-DE-LANS		
38360	Engins	
38880	Autrans	

• DEMOGRAPHIE DE LA POPULATION & DES MK LIBERAUX

Les tableaux suivants proposent le nombre de kinés inscrits par commune au sein du canton-territoire, ainsi que l'évolution depuis la période précédente. En premier lieu, c'est plus le rapport kiné/habitants (kiné/mille habitants) et les densités des communes et du canton qui seront reprises, ainsi que leurs rangs respectifs : place de la commune dans le département, idem pour le canton et même le territoire. On retiendra juste que la densité moyenne départementale est de 154 habitants/km² et que le nombre moyen départemental de kiné pour mille habitants est de 1,253.

Le premier tableau fera référence à des codes couleur pour les densités de professionnels (1^{ère} ligne) & d'habitants (2^{ème} ligne)

	de 0 à 0,249 kiné pour mille habitants de 0 à 24 habitants au km ²		de 1,2 à 1,349 kiné pour 1000 habitants de 149 à 194 habitants au km ²
	de 0,25 à 0,499 kiné pour mille habitants de 25 à 74 habitants au km ²		de 1,35 à 1,699 kiné pour mille habitants de 195 à 274 habitants au km ²
	de 0,5 à 0,799 kiné pour mille habitants de 75 à 94 habitants au km ²		de 1,7 à 2,249 kinés pour 1000 habitants de 275 à 399 habitants au km ²
	de 0,8 à 0,949 kiné pour mille habitants de 95 à 110 habitants au km ²		de 2,25 à 3,249 kinés pour 1000 habitants de 400 à 899 habitants au km ²
	de 0,95 à 1,049 kiné pour 1000 habitants de 111 à 134 habitants au km ²		de 3,25 à 4,999 kinés pour 1000 habitants de 401 à 3999 habitants au km ²
	de 1,05 à 1,199 kiné pour 1000 habitants de 135 à 148 habitants au km ²		plus de 5 kinés pour 1000 habitants plus de 5000 habitants au km ²

○ DEMOGRAPHIE & DENSITE

Le territoire compte **11570 habitants (0,97% du département)** avec une densité de **45 habitants/km² (-70,8% en rapport avec la moyenne départementale)**, ainsi que **24 MK inscrits (1,45 % du département)**, plus 3 remplaçants (2, puis 3 précédemment, 5 du dernier trimestre 2013 à juin 2014, 2 de l'été 2014 à juin 2015, 3 depuis septembre 2015 avant de repasser à 2 en mars 2016, puis 1 seul en juin 2016, 4 en septembre 2016, 5 en décembre 2016, 4 en mars 2017, 5 en juin 2017 & 6 en septembre 2017) pour une densité de **2,074 kiné/1000 habitants**, soit **+65,52 % de différence avec la moyenne départementale**.

CANTONS & COMMUNES		dénombrement		densité MK /1000 hab	rang départemental		POPULATION	
		habitants	MK		canton	commune	densité	rang dép.
11	totalité du Canton de FONTAINE-VERCORS	48752	56	1,149	31			
32	partie du canton de FONTAINE-VERCORS	11570	24	2,074	6			
189	AUTRANS	1628	3	1,843		68	128	21
190	CORRENCON-EN-VERCORS	358	0	0,000		210		
191	ENGINS	508	0	0,000		210		
192	LANS-EN-VERCORS	2574	6	2,331		35		
193	MEAUDRE	1368	2	1,462		97		
194	SAINT-NIZIER DU MOUCHEROTTE	1083	1	0,923		139		
195	VILLARD-DE-LANS	4051	12	2,962		18		
VERCORS		11570	24	2,074	Départ.	2		12

On notera qu'il y a deux communes dépourvues de masseur-kinésithérapeute, l'une étant longtemps « occupée » par un MK y résidant mais étant remplaçant, l'autre limitrophe de celle qui en est le plus pourvue. Mis à part Saint-Nizier-du-Moucherotte, de densité plus faible, cet ancien canton-territoire est plutôt mieux pourvu que la grande partie du département, ce qui permet aux habitants de cette partie du canton de Fontaine-Vercors de disposer d'un service local, sans être obligé de descendre dans la vallée, d'autant plus compliqué en période hivernale.

○ MOUVEMENTS DES PROFESSIONNELS LIBERAUX

On notera en passant la situation de certaines communes, comme :

- Corrençon en Vercors, la plus au sud, densité de 9 habitants/km² et pas de kiné
- Autrans, la plus au nord, densité de 38 habitants/km² et 3 masseurs-kinésithérapeutes (passage temporaire à 2)
- Villard-de-Lans, la plus peuplée, densité de 60 habitants/km² et 12 (+1) masseurs-kinésithérapeutes

	KINES AU TOTAL	POUR LE CANTON DE				COMMUNES COMPOSANT LE CANTON					% de la commune	
		CANTONS	MK libéraux Inscrits			NOM	Nbre d' habitants	Nombre de MK			rapport au canton	rapport au territoire
			"Cab"	Remp	Total			au 26/09	au 05/12	R		
VERCORS	24	FONTAINE	24	3	27	AUTRANS	1628	3	3	0	12,50%	
						CORRENCON-EN-VERCORS	358	0	0	0	0,00%	
						ENGINS	508	0	0	0	0,00%	
		LANS-EN-VERCORS				2574	6	6	1	25,00%		
		MEAUDRE				1368	2	2	0	8,33%		
		ST-NIZIER DE MOUCHEROTTE				1083	1	1	0	4,17%		
		VILLARD-DE-LANS				4051	11	12	2	50,00%		

La répartition des masseurs-kinésithérapeutes est plutôt stable sur les 12 mois de 2011, même s'il faut noter une unité manquante pour le dernier trimestre 2011, avant une nouvelle stabilité sur le premier semestre 2012, la période de juillet à septembre 2012 étant à nouveau le moment d'une augmentation d'une unité, soit plus de 5%. La stabilité est réelle entre septembre et décembre 2012 et la baisse d'une unité ne s'explique que par la non prise en compte de remplaçants habitant dans le territoire, le premier trimestre 2013 paraissant stable avec pour autant un chiffre intégrant 3 remplaçants résidant dans ce canton, n'étant que 2 entre mars et juin 2013. Malgré les mobilités entre communes, le canton est resté stable, notamment du fait de l'application de l'avenant 3 conventionnel. Le nombre de remplaçants est indiqué dans une colonne dédiée. On notera même un mouvement d'une unité en moins entre février et juin 2014. L'été 2014 a vu la compensation dans l'autre sens, soit 5%, puis une unité de plus au dernier trimestre 2014 (4,8%), et encore une période de stabilité sur le 1^{er} semestre 2015, avant une nouvelle diminution d'une unité (Autrans), puis retour à la valeur de stabilité d'avant septembre 2015. Ceci n'est pas le cas début 2016 avec 2 mouvements positifs (10,5%), prolongé d'une progression d'un MK (4,35%), avant de réduire à nouveau d'une unité (-4,2%) et d'être stable en fin d'année, soit un solde annuel de 2 unités ainsi que de 3 remplaçants supplémentaires. La seule modification au début 2017 est la baisse d'un remplaçant, avant le retour en septembre, puis on notera l'ajout d'un masseur-kinésithérapeute à Villard-de-Lans et à nouveau une baisse du nombre de remplaçants (2), nous amenant à 3 fin 2017.

Il n'existe plus d'exercice exclusif à domicile à Lans-en-Vercors, mais 2 exercices principaux à Villard de Lans complétés par des exercices secondaires en dehors du secteur (agglomération grenobloise et Drôme).

L'application de la convention, notamment pour l'aspect régulation de la démographie professionnelle, implique de connaître le zonage arrêté par l'ARS Rhône-Alpes le 30 novembre 2012, dans l'attente d'un nouveau zonage lié à la signature le 6 novembre 2017 d'un avenant conventionnel, remettant en vigueur le principe du conventionnement sélectif.

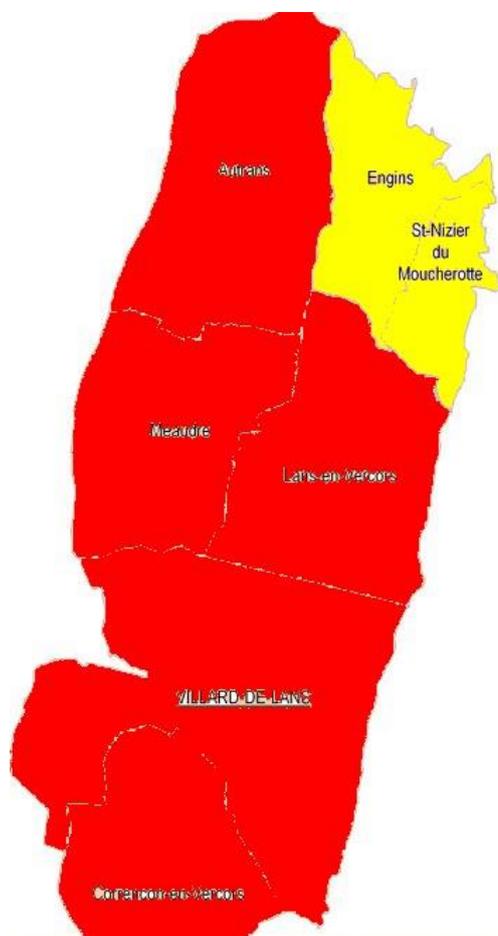
TERRITOIRE		VERCORS	
code	classification	Canton de	Communes concernées
1	sur-dotée	VILLARD DE LANS	Autrans, Corrençon en Vercors, Lans en Vercors, Méaudre & Villard de Lans
2	très dotée		aucune commune
3	intermédiaire	IDEM	Engins & St-Nizier du Moucherotte
4	sous-dotée		aucune commune
5	très sous-dotée		aucune commune

• **SITUATION DES SALARIES**

TYPE STRUCTURE	DENOMINATION	Téléphone	Localisation
MaRetraite	MARPA La révola	0476955741	VILLARD DE LANS
MaRetraite	Résidence le Diamant	0476940194	VILLARD DE LANS
IEM	IME Le Cochet	0476952038	MEAUDRE
IEM	IME Les Violettes	0476946130	VILLARD DE LANS

On note quelques structures pouvant employer les services de masseurs-kinésithérapeutes, la population résidant sur le plateau ayant aussi la possibilité de descendre dans la vallée grenobloise, ne serait-ce que pour les structures sanitaires.

Il y a à nouveau un inscrit salarié dans ce territoire, à St-Nizier du Moucherotte, soit 20% du grand sud isérois et 0,28% du département.



En rouge, les communes classées « très surdotées » et **en jaune** les 2 communes classées « intermédiaires »